

L'idée marche...

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 80

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 3.75
ETRANGER... » 4.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 25.—
2 cases. » » 45.—
1 case et demie » 35.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Cours de vacances suffragiste. — L'Idee marche... : E. Gd. — Lettre de Vienne : les élections locales en Autriche allemande : Gisela URBAN. Notes d'actualité. — A travail égal, salaire égal. I. Enseignement public : E. Gd. — Les premières femmes médecins : C. HALTENHOFF. — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

COURS DE VACANCES SUFFRAGISTE

organisé par l'Association suisse pour le Suffrage féminin
à CHATEAU-D'ŒX (Vaud), du 14 au 19 juillet 1919

Le but de ce cours est de fournir à des femmes et à des jeunes filles l'occasion de s'instruire et de se développer, tant théoriquement que pratiquement, afin d'être mieux à même de travailler pour la cause suffragiste dans les années si importantes pour nous qui s'ouvrent. Ce cours offrira en même temps une occasion de rencontre entre suffragistes de diverses parties de la Suisse, et un moyen de se perfectionner dans la pratique de deux de nos langues nationales, les conférences ayant lieu en français et en allemand.

Les conférences et les exercices pratiques auront lieu tous les matins, de 9 h. à midi. Les après-midi sont réservées aux promenades et au repos. Le soir, des conférences publiques de propagande suffragiste auront lieu dans les différentes localités de la vallée (canton de Vaud et canton de Berne).

PROGRAMME

A. Conférences :

- Histoire du suffrage féminin en Angleterre* : Miss Parell, Bâle (en allemand). 1 h.
Id. *dans les pays scandinaves* : M^{me} Gigon, Bâle (en allemand). 1 h.
Id. *en France* : M^{me} E. Exchaquet, Montreux (en français). 1 h.
Id. *en Allemagne* : M^{lle} Erni, Zurich (en allemand). 1 h.
Id. *en Suisse* : M^{lle} Vogel, Berne (en allemand). 1 h.
L'organisation actuelle du féminisme national et international : M^{lle} Gourd, Genève (en français). 1 h.
La vie et l'œuvre de Mrs. Beecher-Stowe : M^{me} Serment-Monnier, Genève (en français). 1 h.
La vie et l'œuvre de Susan B. Anthony : M^{lle} Gourd. 1 h.

B. Exercices pratiques de présidence, de discussion et de conférences publiques :

- En allemand : M^{lle} Dr Grütter, Berne. 5 h.
En français : M^{lle} Gourd. 5 h.

Les personnes désireuses de suivre ce cours sont priées de s'inscrire avant le 1^{er} juillet auprès de M^{lle} Lucy DUTOIT, Tournelles-Mousquines, Lausanne, qui donnera tous les renseignements désirés.

Prix d'inscription { Le cours complet. Fr. 10 —
 Une séance..... » 1 —

Le cours ne sera organisé que s'il y a un minimum de 25 à 30 inscriptions.

Pour les logements, s'adresser directement à M^{lle} MARTIN, Le Verger; Château-d'Œx, qui enverra des adresses de pensions avec indications des prix.

L'IDÉE MARCHE...

L'événement capital de ce mois, c'est le vote de la Chambre française reconnaissant à une majorité écrasante (344 voix contre 97) l'intégralité des droits politiques aux femmes.

La nouvelle en est arrivée en coup de bombe. On savait les débats engagés par un vote précédent de la Chambre, qui avait décidé à une majorité déjà forte de passer à l'examen par articles de ce projet de loi (rapporteur M. Flandin) qui attendait depuis 1914 que l'on voulût bien s'occuper de lui. On savait que ce projet ne touchait prudemment qu'au suffrage municipal, et qu'encore il était question de le restreindre aux affaires purement communales, en enlevant aux électrices le droit de nommer indirectement les sénateurs par la voie des organismes locaux. On savait que, dans la séance du 15 mai déjà consacrée à ce sujet, M. Lebevre du Prey avait ramené avec plus de persévérance que de talent les éternels arguments entendus, depuis que les suffragistes existent, contre le vote des femmes ; que M. Rouleaux-Dugage avait ramené, lui, son cher projet du vote familial (doux mélange de vote plural et de prime à la repopulation), et que M. Augagneur avait évoqué, à coups de boutoirs contre le vote féminin, le péril terrifiant, pour une Chambre radicale, du cléricisme... Mais on en était resté là, et le texte sybillin de l'agence Havas annonçant l'obtention par les femmes « de l'électorat et de l'éligibilité aux Assemblées élues » ne jetait guère de clarté sur ce qui s'était passé.

Ce qui s'était passé, c'était la démarche de MM. Jean Bon et Andrieux déposant au début de cette séance historique du 20 mai un amendement reconnaissant tout simplement aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes. Pas tant de subtilités, de distinctions ni de restrictions : l'égalité. Mais ceux qui, sans contester, ont fait voter cette proposition, ce furent deux anciens présidents du Conseil, dont l'un tout au moins est depuis longtemps, depuis toujours, un suffragiste convaincu et fervent : MM. Viviani et Briand. Il faut lire dans le texte les paroles éloquentes, brillantes, décisives par lesquelles ils réfutèrent les misérables arguments des adversaires¹, et enlevèrent avec une admirable maestria le vote de la Chambre.

L'affaire toutefois n'est pas définitivement réglée, et il faut

¹ Voir aussi à ce sujet la *Lettre de Paris* du correspondant du *Journal de Genève* (numéro du 27 mai).

encore le vote du Sénat. Et malheureusement, la Haute Chambre, qui n'a jamais passé pour très avancée d'idées, éprouve une vive répugnance à l'idée du vote des femmes. Si vive même que quelques-uns des députés opposants du 20 mai l'étaient par anticipation du vote du Sénat, et par crainte de créer une divergence entre les deux assemblées ! C'est à gagner les sénateurs que les suffragistes françaises se sont attachées maintenant et avec quelle ardeur, on le devine ! Et si elles réussissent à obtenir une majorité au Luxembourg, comme il n'est point question de referendum populaire dans la République voisine, le suffrage féminin sera chose entendue.

Mais déjà tel quel, et sans préjuger de la décision que prendra le Sénat, le vote du 20 mai de la Chambre française a pour nous, Suisses, romandes et Genevoises tout spécialement, une importance capitale. Tombé le vieil argument que les pays latins ne sont point faits pour ces innovations scandinaves ou anglo-saxonnes, balayée la crainte du cléricisme que certains Genevois croyaient devoir soulever, faite l'expérience à notre frontière immédiate ! Quand les Savoyardes voteront à Annemasse et à St-Julien, les Gessiennes à Ferney, à deux pas de notre ville, au bout du fil de nos lignes de tramways suburbains, quand les bonnes femmes, souvent encore illettrées, qui alimentent nos marchés seront des citoyennes... comment osera-t-on, dans notre ville, ville d'éducation et d'instruction, ville de traditions démocratiques et d'esprit civique, nous refuser encore le même droit ? Ce n'est pas seulement la victoire française dont nous saluons ici l'aube : c'est aussi la nôtre. Et c'est pourquoi nous avons télégraphié à M^{me} de Witt-Schlumberger, présidente de l'Union française pour le Suffrage, en réponse à sa dépêche nous annonçant tout chaud le vote de la Chambre, non pas seulement : *Bravo*, mais encore : *Merci* !

Une autre dépêche, qui a passé plus inaperçue, a été celle nous apprenant que la Seconde Chambre des États-Généraux de Hollande a voté par 64 voix contre 10 le projet de loi Marchant sur le suffrage des femmes. Un vote analogue est attendu de la première Chambre ainsi que la ratification royale, et de la sorte l'anomalie qui faisait les femmes hollandaises éligibles, mais non pas électrices, n'aura pas duré bien longtemps. Et en Angleterre, des projets de loi ont surgi pour supprimer après quinze mois d'existence la restriction quant à l'âge des femmes électrices, pour reconnaître aux femmes l'éligibilité à la Chambre des Lords et leur ouvrir toutes les charges publiques. Il est parfois stupéfiant de constater la rapidité avec laquelle « l'idée marche », et si quelque antisuffragiste, endormi depuis deux ans seulement par une fée malicieuse, se réveillait aujourd'hui, il ne reconnaîtrait plus sa bonne planète, alors encore si uniquement masculinement régie !

Ferait-il également cette constatation dans notre Suisse, qui — on ne saurait trop se lasser de le répéter — devrait pourtant, si elle veut être fidèle aux traditions dont elle se réclame, ne pas se trouver à la queue du cortège ? A Genève, un pas en avant a été fait durant ce mois, M. Marcel Guinand ayant déposé son projet de loi annoncé en février déjà, et un tour de préconsultation s'étant engagé. Comme nous l'écrivions précédemment, le projet de M. Guinand est aussi vaste et hardi que celui de M. Guillermin était restrictif et prudent, puisqu'il reconnaît aux femmes tous les droits d'électorat et d'éligibilité en matière communale et cantonale, sans oublier l'éligibilité au Conseil des États. Aura-t-il de ce fait plus de chance de succès ? Il semble bien que les idées aient progressé depuis une année exactement que le Grand Conseil nous étrangla en premier débat le projet Guillermin, et l'attitude du *Journal de Genève*, qui prend nette-

ment position pour nous est significative à cet égard. Lors du tour de préconsultation, des sept députés qui ont pris la parole, pas un ne s'est prononcé contre nous — quoique M. Jaccoud ait cru devoir ramener l'habituelle et illégale demande de consultation des femmes ; le président, M. Paul Pictet, est même descendu de son siège pour prononcer un discours d'une inspiration très élevée, et dont la Ligue des Nations et la place que rempliront les femmes dans ses divers organes a été le thème principal. Et quand il s'est agi de composer la Commission, il a fallu chercher des antisuffragistes pour y représenter leur point de vue, deux de ceux que l'on avait primitivement désignés pour cette tâche ingrate revendiquant énergiquement leur droit d'avoir changé d'opinion depuis douze mois ! Nous savons fort bien que nos plus dangereux adversaires ne sont pas ceux qui parlent, mais ceux qui se taisent, et qui n'en votent pas moins contre nous, mais ce débat préliminaire nous semble néanmoins d'heureux augure, tant par son ton digne et élevé que par l'intérêt qu'il a suscité à la tribune comme dans la salle.

A Zurich, le Grand Conseil a commencé, le 26 mai, la discussion de la proposition socialiste tendant à reconnaître aux femmes les droits politiques complets, contrairement à la proposition du gouvernement de leur accorder d'abord le vote municipal. Et Vaud, s'il s'attarde quelque peu en matière politique, vient de faire un grand pas en matière ecclésiastique : le Synode de l'Eglise libre a voté à une grosse majorité l'éligibilité des femmes à toutes les charges de l'Eglise. Voilà donc les femmes-pasteurs admises chez nos voisins. Il sera intéressant de constater combien de temps l'Eglise nationale vaudoise résistera à cette contagion.

E. GD.

P. S. — Deux grosses bonnes nouvelles encore : les deux Chambres suédoises ont reconnu aux femmes les droits complets qu'elles réclamaient, ne possédant que le suffrage municipal, depuis 1862 il est vrai. La Chambre Haute, jusqu'à présent intraitable, a donc fini par s'engager dans la voie du progrès. D'autre part, aux Etats-Unis, la Chambre des Représentants a voté par 304 voix contre 88 l'amendement suffragiste fédéral et le Sénat a, enfin, confirmé ce vote. Le temps nous manque pour commenter, avant de mettre sous presse ce numéro, cet événement capital.

Avis à nos lecteurs.

La date de la parution de ce numéro — que nous avons dû légèrement avancer en raison des fêtes de Pentecôte — étant trop rapprochée de celle de la VIII^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage tenue à la Chaux-de-Fonds, notre collaboratrice, Mlle Lucy Dutoit, nous a demandé de remettre à notre numéro de juillet le compte-rendu qu'elle a bien voulu nous promettre de cette Assemblée. Nos lecteurs savent ainsi qu'ils ne perdront rien pour attendre.

Si en formant les états et en établissant les différents emplois, on y avait appelé les femmes, nous serions accoutumés à les y voir comme elles le sont à notre égard. Ce n'est point faute de capacité naturelle ni de mérite qu'elles n'ont point partagé avec nous ce qui élève notre sexe au-dessus du leur.

Poulain DE-LA BARRE.

(1756)